



Information CFDT : CHSCT d'administration centrale du 11 juin 2015

Représentants CFDT : Agnès DESOINDRE, Emmanuella SCETBUN et Anne-Michèle VACHIER

1. Formation des secouristes

96 sauveteurs secouristes sont en fonction en administration centrale, soit 4,4% de l'effectif.

Des formations de remise à niveau des connaissances sont en cours. Elles doivent également permettre de constituer un réseau des sauveteurs secouristes du travail.

Un appel à de nouveaux candidats à cette formation a été lancé.

Le chef du SRH indique que le nombre de formations sera adapté au nombre de volontaires.

Formation des membres du CHSCT : une formation des nouveaux membres est prévue les 22 et 23 juin ; elle sera suivie d'une formation spécifique sur la prévention des risques psychosociaux les 14 et 15 octobre.

2. Bilan d'activités 2014 du médecin de prévention

Le médecin de prévention prend en charge plus de 2.100 agents sur les sites de l'administration centrale (AURI compris).

Le cabinet médical a reçu en 2014 plus de 600 agents dont 350 visites annuelles.

Le fait marquant de 2014 concerne le nombre de visites sur demande de l'agent (109) dont la moitié pour des raisons professionnelles.

Entre 2013 et 2014 ce motif a augmenté.

Il faut également noter une augmentation du nombre d'agents signalés au médecin par la hiérarchie.

L'inspecteur santé sécurité au travail rappelle que cette donnée constitue un indicateur retenu dans le cadre du diagnostic sur les risques psychosociaux.

Les représentants CFDT ont signalé le caractère alarmant de cette situation, révélateur de difficultés de la hiérarchie à traiter certaines situations. Ils ont signalé en particulier la situation de la hiérarchie intermédiaire.

Ils ont proposé qu'une réflexion soit menée dans un cadre collectif sur la base de l'analyse d'arbre des causes pour tenter de prévenir les situations de crise.

3. Prévention des risques psychosociaux

Des groupes de projet ont été mis en place dans l'ensemble des structures du ministère.

Le Secrétariat Général est la direction qui a le plus avancé sur un travail de diagnostic à partir d'une enquête en ligne.

Le taux de réponse de 67.8% du premier questionnaire permet d'envisager une exploitation des réponses avec une première restitution prévue le 7 juillet.

Le questionnaire employé a été sélectionné parmi différents questionnaires couramment utilisés dans les services publics. Il a été proposé aux agents pour une réponse en ligne de façon anonyme et réceptionné par le webservice de la DICOM.

Un second questionnaire sur les conditions de travail (espaces de travail, outils de travail et gestion des ressources humaines) va être lancé et sera exploité pendant l'été.

La DGPE, engagée dans sa démarche de projet de service, a déjà réalisé une « enquête de satisfaction et d'engagement ». Elle n'a pour l'instant pas retenu de mettre en place un questionnaire similaire.

Les représentants du personnel demandent l'utilisation d'un questionnaire similaire dans l'ensemble des directions.

Le chef du SRH rappelle que le choix a été fait d'une démarche par direction et que c'est l'exploitation du questionnaire en lien avec la connaissance de la structure qui fondera le diagnostic.

Dans d'autres structures la mise en place d'un questionnaire est plutôt envisagée à la rentrée avec un diagnostic établi en fin d'année.

Les représentants CFDT seront vigilants à ce que la méthode retenue permette de libérer la parole des agents et à l'engagement de la hiérarchie à prendre en charge cette question. Il est indispensable d'établir une forme de confiance qui permette d'aborder ces questions.

La CFDT reçoit l'appui des représentants de la FSU et de FO.

4. Présentation du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels)

Un document achevé est présenté par l'administration après une révision du classement des risques.

Le travail réalisé à l'origine par le réseau des assistants de prévention ne se retrouve que partiellement dans le document présenté.

L'administration rappelle que c'est un document de référence « vivant » qui a vocation à être complété, enrichi, actualisé.

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus de CAP et des groupes de travail sont consultables sur notre site

<http://cfdt-agriculture.fr/>

5. Point sur les travaux et la réorganisation des sites : Un calendrier extrêmement serré

Les agents du ministère de l'intérieur doivent avoir quitté le site de Barbet de Jouy au 30 octobre, en laissant leur mobilier.

L'avant projet détaillé sera examiné dans la deuxième quinzaine de juin et le début des travaux devrait intervenir vers le 10 novembre, la fin étant prévue fin avril 2016.

Des mises aux normes seront réalisées sur l'ensemble du bâtiment, avec l'intention de déplacer les agents au fur et à mesure pour les tenir éloignés des zones de travaux.

Les agents du SSP arriveront début novembre. Ils seront provisoirement installés sur un niveau avant de regagner leurs bureaux « définitifs » au rez de chaussée.

Les travaux dans le hall d'entrée auront lieu entre le 1^{er} août 2016 et le 31 décembre 2016. Le contrôle d'accès sera mis aux normes sur l'ensemble des sites de l'administration centrale.

Des travaux de mise aux normes des locaux de l'AURI seront entrepris dans le cadre d'un programme interministériel et les locaux de l'ASMA nationale déplacés dans la salle des conférences, rue Barbet de Jouy.

Pour la rénovation du bâtiment de Lowendal l'avant projet détaillé sera transmis le 26 juin et le projet définitif établi pour le 30 septembre.

Un groupe de travail sur les travaux en administration centrale est programmé le 17 juin. Des précisions complémentaires seront communiquées à cette occasion.

En résumé, l'abandon du projet Picpus génère une masse considérable de déplacements et de travaux ; une grande partie des agents va avoir des conditions de travail perturbées pendant plusieurs mois.

L'administration nous a vendu le côté positif en expliquant que la contrepartie en est le maintien des services du MAAF au cœur de Paris alors que de nombreuses administrations centrales s'installent au-delà du périphérique.

6. Question diverse : attribution de temps en autorisation d'absence pour les membres de CHSCT - crédit syndical nominatif

Cette mesure sera mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2015. Chaque titulaire et chaque suppléant au CHSCT pourra obtenir des autorisations d'absence à concurrence de 10 jours par an (12,5 jours pour le secrétaire).

Des transferts entre membres seront possibles. Le suivi de leur utilisation sera effectué par le BASS.

La qualité de membre du CHSCT sera mentionnée dans les fiches de poste des agents concernés. L'agent représentant en CHSCT devra l'évoquer avec sa hiérarchie lors de son entretien d'évaluation annuel et le faire mentionner.